

a Reyngens

Nois avons abattu un zeppelin près de Sainte-Menehould

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot

Téléphone : GUT. 02-71. BERG. 40-81
Avec minuit : GUT. 59-89

Directeur :

GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS

| | | | |
|-------|--------|----------|----------|
| 1 An | 6 Mois | 3 Mois | 1 MOIS |
| 18 fr | 9 fr. | 4 fr. 50 | 1 fr. 50 |

La Responsabilité ministérielle

Comment étaient examinés les comptes des ministres sous la Révolution

Combien de fois M. Emmanuel Brousse ne s'est-il pas lamenté sur l'indulgence excessive avec laquelle nos Chambres approuvent les comptes budgétaires de nos ministres ! Ces comptes leur sont présentés plusieurs années après que les Excellences qui ont ordonné les dépenses ont quitté le pouvoir. Les observations sévères dont la Cour des comptes accompagne régulièrement l'examen des exercices clos provoquent seulement l'hilarité de quelques ministres facétieux. Jamais, de mémoire d'homme, les incorrections financières les plus caractérisées, les ouvertures de crédits les moins justifiées, les virements les plus criants n'ont été l'objet, de la part de nos députés, d'un simple blâme motivé. Et cependant, s'il est un domaine où la responsabilité ministérielle ne devrait pas être illusoire, c'est à coup sûr quand il s'agit de l'emploi des deniers publics.

Ici encore l'exemple des assemblées révolutionnaires n'est pas inutile à méditer. A côté de la responsabilité purement pénale des ministres, elles établirent, progressivement, une responsabilité pécuniaire de plus en plus stricte qui prit peu à peu les allures d'une responsabilité morale.

Les Constituants avaient inscrit dans la loi l'obligation pour chaque ministre de dresser, au commencement de l'année financière, « un état de distribution par mois des fonds destinés à son département ». Cet état mensuel, examiné par le comité de trésorerie, ne devenait exécutoire qu'après approbation formelle de l'Assemblée. Aucun changement ne pouvait être apporté qu'en vertu d'une loi. Tout virement était donc rendu impossible sans l'agrément préalable de la représentation nationale.

Les ministres étaient tenus, en outre, de rendre compte devant l'Assemblée, à toute réquisition, « tant de leur conduite que de l'état des dépenses et affaires ». (Loi du 27 avril 1791.)

Ces dispositions, déjà assez sévères, ne parurent pas suffisantes à la Législative. Le 19 novembre 1791, l'intègre Cambon exposa que les ministres ne devaient pas seulement rendre un compte de gestion : « Un compte de gestion sans maniement de deniers, dit-il, ne constitue pas proprement comptable celui qui doit le rendre ; celui qui a administré, qui a ordonné des dépenses doit un compte d'ordonnateur, c'est-à-dire qui devra justifier que les dépenses ont été bien et légitimement ordonnées. » C'est ce compte d'ordonnateur, compte de l'emploi des deniers, qu'il proposa d'exiger des ministres en plus du compte de gestion que ceux-ci venaient déjà de fournir à l'Assemblée.

La Législative se rangea à l'avis de Cambon et, le 29 novembre 1791, quinze jours furent donnés aux ministres pour rendre compte de l'emploi des sommes affectées à leur département pour l'année 1791, « en fournissant un état détaillé de la nature et des sommes des ordonnances qu'ils auraient expédiées jusqu'au 1^{er} décembre ».

En ce temps-là, les lois ne restaient pas lettre morte. Les ministres s'exécutèrent. Ils fournirent docilement toutes les pièces qu'on exigea d'eux. Pour être plus sûre, d'ailleurs, qu'aucune pièce ne lui échapperait, la Législative avait décrété, dès le 28 octobre 1791, que ses comités seraient autorisés « à faire porter dans leurs bureaux toutes les pièces qui leur sont nécessaires, tant par l'archiviste que par les ministres ».

Pour empêcher un ministre démissionnaire ou révoqué de se soustraire par la fuite à la responsabilité financière qui pesait sur lui, un nouveau décret ordonna, le 40 mars 1792, que tout ministre relevé de ses fonctions serait tenu de rester dans la capitale jusqu'après l'apurement et l'approbation de ses comptes. Un autre décret, du 25 mars 1792, ne laissa aux ministres démissionnaires ou renvoyés qu'un délai de quinze jours pour déposer leurs comptes sur le bureau de l'Assemblée.

Ces prescriptions furent exécutées à la lettre. Quand l'Assemblée voulait garder sous sa main un ancien ministre qu'elle soupçonnait ou dont elle se défiait, elle faisait traîner en longueur

l'examen de ses comptes et elle l'obligeait ainsi à rester dans la capitale à sa disposition des semaines et des mois sous le coup d'une enquête injurieuse qui était, à elle seule, une punition efficace.

Le pauvre mari de Mme Roland fut mis ainsi à une rude épreuve. Il avait démissionné du ministère de l'Intérieur, après la mort du roi, le 23 janvier 1793. Comme il tenait par-dessus tout à sa réputation d'homme intègre, il envoyait, dès le lendemain, le compte de sa gestion et, trois jours plus tard, le compte général des dépenses qu'il avait ordonnées. Il dut demander vainement, à six reprises différentes, l'apurement de ses comptes, le décret libérateur qui lui permettrait de quitter Paris. Il était encore là, retenu par l'obligation légale, quand l'insurrection du 31 mai abattit le parti girondin. La veille, il avait adressé à la Convention une dernière supplique pour réclamer enfin l'examen de ses comptes. Il avait hâte, disait-il, de « jouir du droit, commun à tous les citoyens, d'aller et venir sans contrainte ». Sa lettre provoqua les ironies des montagnards triomphants. « Comment ! dit Collot d'Herbois, parce que les affaires de la patrie ont empêché le comité de s'occuper de l'examen des comptes de Roland, cet ex-ministre, à tous égards suspect, aurait le droit de soustraire sa tête et sa fortune au bras vengeur des lois ! Je dis qu'il ne suffit pas que Roland ait rendu ses comptes pour cesser d'être responsable ; il est un autre compte que la Nation exige de lui. Depuis longtemps, il est écrasé sous le poids de la malédiction publique. Il veut échapper à cette grave accusation que porte contre lui la Nation entière. » La Convention passa à l'ordre du jour, pour se mettre en sûreté, le vertueux Roland fut obligé de violer la loi qui lui faisait profession de respecter. Il s'enfuit de Paris, mais sa femme y resta et paya pour lui.

La responsabilité pécuniaire des ministres fournissait donc à l'Assemblée un moyen commode de les garder en otages de la nation.

Albert Mathiez,
Professeur à l'Université de Besançon.

Marraines de France

C'est le titre d'un film charmant, dont les cinémas nous offrent la primeur cette semaine. Je dois un merci aux braves gens et aux artistes inconnus qui m'ont fait le grand honneur de rappeler mon nom dans le prologue de ce mariage héroïque. Et je les remercie surtout du précieux concours qu'ils nous apportent, en renouvelant par ces plaisantes images l'intérêt d'une œuvre qui, je dois l'avouer, commence à languir un peu...

Grâce à de très zélées et persévérantes collaboratrices, nous avons pu, pendant la première année de la guerre, donner des marraines à près de cinquante mille fileuls. Mais il est déjà probable que, la seconde année, notre statistique sera beaucoup moins brillante... Le cœur des Françaises se lasserait-il plus vite que le courage de nos combattants ?

Je sais bien que l'on a fait parfois d'étranges abus du « marrainage ». Nombre de conteurs y ont trouvé, avec plus ou moins de talent, le moyen facile d'adapter aux exigences de la guerre leurs imaginations galantes. En feuilletant certaines publications illustrées, j'ai cru m'apercevoir aussi que notre œuvre avait enrichi récemment le vocabulaire conventionnel des petites annonces de quelques euphémismes inédits...

Qu'importe ? L'essentiel est que l'on n'oublie pas notre intention première et, si nous avons pu faire quelque bien, qu'on nous aide à le continuer. A cette heure, il ne devrait plus y avoir chez nous de soldats sans famille, et nous sommes désolés de ne pouvoir donner une correspondance à tous ceux qui nous disent leur solitude. C'est pourquoi je profite de l'occasion pour adresser un nouvel appel à nos lectrices, dont le dévouement et le patriotisme ne furent jamais en défaut. J'ai là, dans mon tiroir, un millier de « fileuls » qui attendent...

G. T.

UN ZEPPELIN et cinq avions allemands abattus

Une escadrille de cinq avions français a bombardé les dépôts de munitions ennemis du château de Martincourt et d'Azoudange (sud-ouest et sud-est de Dieuze). Des avions allemands ont lancé cette nuit sur Lunéville, Dombesle et Nancy quelques projectiles qui n'ont causé que de faibles dégâts.

La journée a été marquée par de nombreux combats aériens. Au-dessus de Tagnsdorf, est d'Altkirch, un de nos avions, attaquant de très près un de nos avions, attaquant de très près carlouches. L'appareil ennemi a glissé sur l'aile droite, puis est tombé.

Dans la région d'Epinal, un albatros a été abattu par le tir de notre artillerie.

Dans la région de Bures, nord de la forêt de Parroy, un appareil allemand, attaqué par deux des nôtres, s'est abattu dans nos lignes. Le pilote et le passager ont été tués.

Une escadrille de sept appareils français a livré combat à quatre avions ennemis dans la région de Vignoulles-les-Hauts-châtel. Deux de ces derniers ont été contraints d'atterrir. Les deux autres ont pris la fuite.

Des avions ennemis ont bombardé Fismes, Bar-le-Duc et Revigny.

Après de ce dernier point, l'escadrille ennemie, composée de quinze appareils, a été assaillie par une de nos escadrilles de chasse et a dû livrer un combat au cours duquel un avion allemand a été abattu près de Givry en Argonne. Les deux aviateurs ont été faits prisonniers. Un second avion ennemi, poursuivi, a piqué brusquement dans ses lignes.

Un de nos groupes de bombardement, composée de dix-sept appareils, a lancé soixante-six obus de gros calibre sur le champ d'aviation d'Habsheim et sur la gare aux marchandises de Mulhouse.

Un autre groupe de vingt-huit appareils a jeté de nombreux projectiles sur la fabrique de munitions ennemie de Pagny-sur-Moselle.

A la suite de ces différentes opérations, tous nos avions sont rentrés à leurs terrains d'atterrissage.

Un zeppelin en marche de Sainte-Menehould vers le sud a été abattu par la section d'autos-canon de Revigny. Traversé par un obus incendiaire, il est tombé en flammes au environs de Brabant-le-Roi.

Une alerte à Paris

Des aéronefs ennemis ayant été signalés vers neuf heures et demie au gouvernement militaire, se dirigeant vers Paris, la préfecture de police, avisée, prit les premières mesures nécessitées par les circonstances. Elle fit procéder à l'extinction des réverbères et, un quart d'heure après, les rues étaient plongées dans les ténèbres. Cependant la pluie ne tardait pas à tomber et les Parisiens qui étaient restés tranquilles dehors rentrèrent chez eux en songeant que cette neige fondue n'était guère propice aux zeppelins. La sortie des théâtres fut d'autant plus difficile que l'obscurité était encore aggravée par le mauvais temps et que les taxis étaient moins nombreux que jamais.

Hors de France

Ce pauvre von Schenck !

Le général Sarrail est si tranquille sur les bruits d'une prochaine attaque à Salonique, qu'il s'en va faire un petit tour à Athènes, histoire de présenter ses respects au roi sur les domaines duquel nous avons été bien forcés de nous installer.

On ne va pas voir un roi sans s'être assuré par avance de son agrément. Constantin XII a donc donné le sien à cette visite, qui prend ainsi tout l'air d'un rapprochement.

Ce n'est pas le seul signe que nous en ayons ! Après la lettre du prince Nicolas au Temps, qui roulait tout entière sur le caractère ultra-bienveillant de la neutralité grecque, le premier ministre, M. Skouloudis, interviewé par un journal russe, fait soudain vers nous une enjambée si gigantesque que peu s'en faut qu'elle ne franchisse le Rubicon :

« Si de nouvelles conditions étaient créées, ou si une menace surgissait pour les intérêts de la Grèce, nous interviendrions activement dans le conflit ! »

Une phrase aussi nette, à l'heure où, de notoriété publique, la Bulgarie fait à l'Autriche le chantage de Salonique aux Bulgares — la voilà bien, la menace pour

les intérêts de la Grèce ! — s'adresse sans doute autant à Berlin et à Vienne, qu'à Pétersbourg. Peut-on dire plus clairement que, si Berlin donne Salonique aux Bulgares, la Grèce s'ébranlera ?

Or, Berlin serait bien empêché de faire autrement ! La chute d'Erzeroum a paralysé les Turcs. Les Roumains sont franchement hostiles. Que les Bulgares se retirent du jeu, et l'Allemagne n'aurait plus un seul atout dans les mains. Ces messieurs bulgares se sentent donc les maîtres de tout exiger. Et la discrétion est leur moindre qualité. Le Cobourg qui les mène appartient d'ailleurs à une race de joueurs hardis, mais compliqués. C'est plus fort qu'eux : il faut qu'ils se couvrent sur les deux tableaux !

Entré le danger de mécontenter les Grecs ou les Bulgares, Guillaume II n'hésitera pas. Les Grecs le sentent. Rapprochez de la fanfare soudaine de M. Skouloudis l'augmentation de l'armée hellénique portée à 500.000 hommes.

Je ne conclus pas. Mais quelqu'un a déjà conclu pour nous. C'est l'excellent baron von Schenck, qui sort du palais d'Athènes par une porte, tandis que Sarrail entre par l'autre. On dit que le kaiser l'appelle pour lui demander des comptes : on le chicane sur une bagatelle de 3.500.000 marks qui lui avaient été alloués pour ses cigares et ses frais de voiture... Le kaiser est un ingrat.

Maurice de Waleffe

L'Aluminium sert...

Il sert à faire des zeppelins, nous l'avons déjà dit ; il sert également, paraît-il, à confectionner ces fameuses pastilles dont ils nous ont fait connaître les propriétés incendiaires. L'aluminium, enfin, trouve un emploi dans une foule d'engins meurtriers et n'est plus uniquement destiné à fabriquer d'honnêtes casseroles et autres objets de ménage. Or, l'aluminium se fait avec la bauxite et l'Allemagne n'a pas de bauxite, minerai qui, par contre, se trouve en abondance dans certaines régions de la France.

N'était-il pas naturel, dans ces conditions, que notre attention fût attirée par la note du journal anglais l'Ironmonger que nous avons publiée, hier, et qui annonçait la création, en Norvège, d'une vaste usine destinée à fabriquer de l'aluminium avec de la bauxite provenant de France ?

Au moment où j'ai publié cette note, suivie de quelques commentaires, je n'en savais pas plus long que je n'en disais, mais j'ai tenu à me documenter et j'ai tout d'abord appris qu'il y a des gisements de bauxite dans plusieurs départements français, mais particulièrement dans le Var, l'Ariège, le Vaucluse et l'Hérault. Voici la liste des principales sociétés qui les exploitent : l'Union des bauxites, dont le siège est à Montpellier ; la Société générale des bauxites, dont le siège est à Paris ; et la Société des bauxites de France, dont le siège est à Marseille.

Ces renseignements, que j'ai tout simplement puisés dans le Bottin, n'auraient pas beaucoup éclairé ma lanterne si je n'avais reçu quelques tuyaux complémentaires qui, eux, méritent d'être étudiés et prouvent que l'Œuvre a bien fait d'attirer l'attention de ses lecteurs sur cette affaire.

J'ai d'abord appris que, depuis beaux temps, les Allemands se sont intéressés à nos gisements de bauxite, mais, comme toujours, ils ont pris des chemins détournés et ont cherché à s'introduire dans les sociétés qui les exploitaient par l'intermédiaire d'hommes de paille. C'est ainsi qu'avant la guerre, la direction d'une de ces sociétés recevait la visite d'un Suédois qui semblait connaître à merveille la richesse des couches de bauxite des départements du Midi.

« Vous avez payé vos terrains 75.000 francs, lui dit-il. Je vous en offre trois millions. »

L'offre était séduisante et le directeur en parla au président de son conseil d'administration, homme politique connu dans sa région.

Celui-ci, honnête homme et patriote scrupuleux, ne voulut pas entrer en pourparlers avant d'être fixé sur la moralité de l'intermédiaire.

Les renseignements pris furent déplorables : le Suédois était le délégué d'un groupe d'industriels allemands important, mais personnellement il était banqueroutier. Les négociations furent immédiatement rompues.

C'est alors qu'une autre société entendit parler des offres faites par le Suédois. Elle les trouva intéressantes, se mit en rapport avec ce dernier et... fit affaire.

Maxime Serpeille

POLITIQUE, POLITIQUE !...

Nos députés se réservent le monopole des allocations

UNE CIRCULAIRE

A la suite de certaines réclamations de députés, le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire qui renferme ce passage :

Il m'est signalé que, dans plusieurs arrondissements, certaines personnes se sont fait une spécialité de ce genre de mandat et recherchent à travers les différentes communes d'un même canton ou d'un même arrondissement la confiance des pétitionnaires et la présentation de leurs requêtes devant les commissions.

Même lorsque ces opérations conservent un caractère gracieux, les inconvénients qu'elles sont de nature à entraîner ne vous échapperont pas, tant en ce qui concerne la présentation des demandes d'allocation qu'en ce qui concerne des luttes d'influence dont elles sont la source.

Aussi, je vous prie de faire connaître à MM. les président des commissions cantonales et d'appeler que, désormais, les mandataires autres que les élus du département devront être domiciliés dans la commune même où résident leurs mandants.

En réalité, voici ce dont il s'agit :

Certains adversaires des députés actuellement en fonctions s'étaient faits, dans les arrondissements, courtiers en demandes d'allocation et certains d'entre eux se chargeaient de toutes les démarches et même de la représentation des réclamantes devant les commissions d'appel.

Certains députés négligents ont vu là une manœuvre propre à nuire à leur réélection. Désormais le monopole du courtage en allocation est acquis aux élus du département. Si le député ne veut pas se déranger, si la femme ou la mère du mobilisé n'a pas confiance dans l'élu du département, tant pis ! Elle n'aura pas d'allocation. Elle n'a pas le droit de demander au concurrent du député ou à un adversaire de soutenir ses droits.

Les demandes d'allocation deviennent le monopole des députés et des sénateurs.

Plus de cent soixante millions par mois comme monnaie électoral ! Jamais on n'avait fait mieux !

Cette question des allocations et de leur répercussion sur le moral de l'électeur est une de celles qui préoccupent le plus nos honorables.

M. Barrès lui-même en fait une question politique. En réalité, avant deux mois, on ne trouvera plus personne pour faire partie des commissions. Les malheureux fonctionnaires qui s'y résignent sont traqués, harcelés par les hommes politiques, dès qu'ils essaient de défendre quelque peu les intérêts du Trésor.

Comment nous les acceptons

Nous retenons encore des milliers de Boches, domiciliés, avant la guerre, en France, qui sont logés à nos frais dans des camps de concentration.

Mais connaissons-nous réellement leur âge et leur identité ? Le ministère de l'intérieur, par mesure de précaution, a porté à soixante ans la limite d'âge des mobilisables.

En effet, il y a d'autant plus sujet de tenir pour suspects, souvent, les papiers d'identité dont ils sont porteurs qu'avant la guerre, surtout les deux dernières années, l'usage s'était établi de se contenter, pour l'immatriculation des Boches domiciliés chez nous, d'un simple certificat signé ou même seulement revêtu du cachet du consulat général d'Allemagne.

Nous en reproduisons un qui a été délivré le 3 août 1914 (sic) — (nous avons supprimé le nom de l'intéressé et son adresse) :

CERTIFICAT D'IDENTITÉ POUR
LA PREFECTURE DE POLICE

Le consul d'Allemagne soussigné certifie que le porteur de la présente, de nationalité allemande, né le demeurant à Paris, a dûment justifié son identité. Ce certificat lui est délivré sur sa de...

M. Max n'est pas libéré

La libération de M. Max a été annoncée comme imminente le 10 février, par un télégramme d'Amsterdam à la Neue Zürcher Zeitung. Nous avons accueilli la nouvelle en souhaitant ardemment qu'elle fût vraie, mais en ajoutant qu'il était bien peu vraisemblable que les Allemands laissent libre en Suisse un prisonnier dont ils préféreraient surveiller les mouvements et les relations en Belgique.

La Grèce et les Alliés

Le général Sarrail à Athènes
Salonique, 20 février. — Cet après-midi, à deux heures, le général Sarrail est parti pour Athènes. Son voyage, d'une importance toute particulière, sera de courte durée.

L'AVANCE RUSSE

COMMUNIQUE RUSSE
Pétrograd, 21 février. — Front du Caucase. — Dans la région côtière, nos unités ont délogé les Turcs du bassin de la rivière Vilassou; elles les ont refoulés derrière la rivière Beyoukdere. Dans la poursuite de l'ennemi, dans la région d'Erzeroum, nous avons encore fait prisonniers plusieurs centaines d'Askaris.

Quatrième emprunt de guerre allemand

Berne, 21 février. — La campagne en faveur du quatrième emprunt de guerre commence dans la presse allemande. La Gazette de Cologne du 20 février explique dans une note officielle qu'il ne peut y avoir pour les capitalistes allemands de meilleur placement que les titres des emprunts de guerre, que le patriotisme oblige les Allemands à ne pas acheter aujourd'hui de valeurs étrangères, que l'intérêt coïncide d'ailleurs avec le devoir patriotique, etc.

Les Grenades

La guerre, qui a détruit tant de choses, en a aussi fait revivre beaucoup. Entre autres, elle a rendu la vie à la grenade, oubliée depuis quelque cinquante ans. Ce projectile est devenu un accessoire indispensable des tranchées, et la véritable arme du corps-à-corps.

En même temps que la grenade sont revenus les grenadiers. Il y en a quelques-uns dans chaque compagnie, comme dans chacune il y a quelques tireurs d'élite. Mais de même que la création des tireurs d'élite ne dispense pas les autres d'avoir un fusil, de même la constitution d'une troupe de grenadiers, dans chaque unité, ne saurait dispenser les autres hommes de l'usage de la grenade. Tous, grenadiers ou autres, sont destinés, au cours de l'action, à s'en servir. Tous doivent donc apprendre à la lancer.

Ils doivent d'autant plus s'initier à cet exercice qu'on ne lance pas une grenade comme on jette une pierre ! Une fois le projectile amorcé par le tireur, il met de cinq à sept secondes à éclater ; la question qui se pose est donc de le faire exploser sur la tête des Boches et surtout de ne pas le laisser partir dans la main de celui qui le tient. Il est de toute nécessité que celui-ci, préalablement, ait été entraîné par l'usage des grenades d'exercice ; certains chefs se plaignent de n'en pas avoir.

Nous pourrions citer tels dépôts où, pour l'instruction de l'effectif tout en-

ter, on dispose de douze fausses grenades, d'un modèle d'ailleurs différent de ceux utilisés aux tranchées ! Quel entraînement et quelle expérience de l'arme peut-on acquérir dans ces corps, avec ce dérisoire matériel, surtout si l'on considère que, pour procéder au lancement avec quelque habileté, il faut s'y être essayé au moins une centaine de fois. Il y a là une lacune que les chefs de corps ont d'ailleurs déjà signalée.

Il faut croire que leur rapport n'a pas pu parvenir jusqu'à l'échelon utile ; ils ont dû emprunter, comme de juste, la fameuse voie hiérarchique, ce sombre dédale aux oubliettes multiples, encombré d'une paperasserie formidable, que les plus habiles ont tant de peine à franchir !

Mortimer-Mégré

RÉPONSES

G. Treille. — Le temps passé depuis la mobilisation s'ajoutera à ses années de service antérieur pour le calcul de ses droits.

G. S. Vinot. — La loi n'est pas encore votée, impossible de dire ce qu'elle décidera.

S. A. 81. — La situation de tous les auxiliaires va être régularisée par la nouvelle loi dont le projet est déposé.

M. D. — Exposez votre cas à votre colonel. Il vous fera donner satisfaction.

RECTIFICATION

A. L. — Notre récente réponse prêtait à confusion ; les compagnes non mariées de militaires peuvent obtenir l'allocation. Celle-ci est accordée quand la cohabitation habituelle est bien établie pour une certaine période antérieure à la mobilisation du militaire. La guerre a fait entrer le titre « d'ancien » dans la terminologie administrative.

Les idées qui passent...

Gouvernement, parlement, censure

Après s'être demandé s'il y a un gouvernement, voici que M. Clemenceau (Homme enchaîné) se demande s'il y a un Parlement :

Ce qui dénote un pire trouble encore, dans la juste application des règles fondamentales de l'Etat, c'est que le Parlement lui-même ait pu, après le gouvernement, se désintéresser de la fonction suprême qui lui est échue. Hier, j'ai pris la liberté de poser cette simple question : « A défaut d'un gouvernement, dont nous sommes privés, selon M. Charles Benoist, avons-nous un Parlement ? » Si les choses devaient en rester là où la Chambre les a laissées hier, nous ne pourrions faire autrement que de répondre par la négative. Je ne puis pas croire que nous en soyons à cette extrémité lamentable.

Et M. Clemenceau revendique, comme tout homme libre — en jadis libre — le droit de critiquer, de réformer ce Parlement :

Eh bien ! non, je ne suis pas content. Je veux que le Parlement, comme toutes les autres institutions humaines, soit soumis aux libres critiques de tous. Si les critiques sont injustes, il en sortira renforcé. Il en sortira réformé, s'il se trouve en faute. J'entends réclamer la pleine liberté de mes adversaires avec autant de zèle que j'ai fait pour mon propre droit. Personne ne sera digne de la puérile manœuvre de M. Briand, ce que nous réclamons de lui, ce n'est pas l'oppression de nos adversaires succédant à la nôtre, c'est, tout simplement la liberté, pour tous, de faire apparaître de quel côté se trouve la raison. Là, nous avons construit un donjon de droit inexpugnable, qui tiendra bon contre tous les assauts.

M. Capus (Figaro) répond à M. Renaudel qui lui disait : « Vous n'êtes pas républicain ! » :

Eh bien ! non, nous ne sommes, au Figaro, ni Bonapartistes ni monarchistes, et j'irais même jusqu'à prétendre que nous sommes aussi fermement républicains que M. Renaudel, s'il substituait de ce terme une bonne définition. « Définissons les mots ! » s'écriait Voltaire. La République de M. Renaudel, celle de M. Clemenceau et celle de M. Charles Benoist ne présentent, en effet, que des rapports lointains. Voyez quelle peine se donne en vain M. Briand pour les mettre d'accord !

M. Capus conclut ainsi :

La République avec sa tolérance, son bon sens et sa large prise de la nation entière, nous la connaissons un jour, car elle est en train de se faire dans les tranchées.

Que doivent faire les députés ?

Le Rappel traite l'irritante question des parlementaires. Sont-ils « embusqués » derrière leurs pupitres ? Doivent-ils aller au feu ? Nous voudrions bien que le problème fut résolu publiquement. Le statut du parlementaire en temps de guerre est encore à établir. Mais écoutons le Rappel :

Danton, Robespierre, Barnave, Vergniaud étaient-ils des embusqués ? Ne déplaçons pas le problème. Si l'on veut le régime parlementaire dans son intégrité pendant la guerre, que l'on laisse les parlementaires tranquilles. Si l'on est partisan d'un régime momentanément exceptionnel — auquel nous ne sommes pas hostiles en principe — qu'on le dise nettement et franchement.

Où ce non, veut-on faire fonctionner la constitution de 1875 ou la modifier carrément jusqu'à la fin des hostilités ? Tout est là. Et l'on ne fera que de l'antiparlementarisme honteux lorsqu'en paraissant s'incliner devant le régime, on accablera systématiquement une fraction de ceux qui le représentent.

Féminisme

L'article de Pierre Millé (Excelsior) est à citer tout entier, car c'est le bon sens même :

Le gouvernement a invité, par une circulaire récente, les Ecoles supérieures de commerce à ouvrir leurs portes aux femmes. Tous ces établissements ont suivi ce conseil, sauf ceux de Lyon, de Marseille et de Paris, les plus importants. Et M. David-Mennet, président de la Chambre de commerce de Paris, les en a chaudement approuvés dans une interview qu'il a donnée à l'Œuvre.

Il y a un argument de M. David-Mennet qui ne veut pas que les femmes puissent devenir « chefs », grands chefs de grands commerces, qu'on peut être disposé à admettre : la France a besoin d'enfants ; elle en aura bien plus besoin encore, hélas ! après la guerre. Et les fem-

mes absorbées par le souci de hautes affaires seront peut-être moins prêtes que les autres à fonder une famille, surtout une famille nombreuse.

Mais de deux maux il faut choisir le moindre. Or, il est clair qu'il faut aller au plus pressé. Le plus pressé, c'est de restituer à la France, le plus vite possible, la plus grande intensité possible d'activité économique ; et si les hommes n'y peuvent plus suffire, eh bien ! qu'on s'adresse aux femmes et qu'on leur donne toutes les armes qui sont nécessaires pour la lutte. Les circonstances l'exigent, et il faut savoir se plier aux circonstances.

M. David-Mennet consentait seulement à créer des instituts commerciaux réservés aux femmes et où l'on formerait seulement « des employées secondaires ».

Des employées secondaires, c'est tout ce qu'on peut faire des femmes, selon M. David-Mennet, et il ne l'a pas caché à Mme Misme. Oserai-je lui rappeler le nom, qui mérite d'être illustré, et qui l'est, de Mme Boucaut ? C'est elle qui fut de l'avis de tous ceux qui l'ont connue, la véritable organisatrice d'une des plus grandes affaires de France. Et l'on pourrait en citer beaucoup d'autres exemples.

C'est pourquoi, on ne peut s'empêcher de craindre que l'ostracisme prononcé par les Chambres de commerce contre les femmes qui veulent suivre les cours des écoles supérieures de commerce ne soit dicté surtout par un préjugé.

Voilà qui est parler

De l'Eclair (Montpellier) :

No trouvez-vous pas que les disputes à coups de notes entre l'Allemagne et les Etats-Unis tournent à la scie ? Et l'on nous avait dépeint les Américains du Nord comme des gens terribles, qui n'admettaient pas la discussion, et, pour un oui, pour un non, abattaient leur homme !... Encore une illusion d'avant-guerre.

Des hommes, ce sont les Japonais.

Dans une des dernières séances du Sénat japonais, le gouvernement a été interpellé à propos du torpillage, dans la Méditerranée, du bateau japonais Osakamaru.

Le ministre des affaires étrangères a répondu, au nom du gouvernement, qu'il a fait savoir aux gouvernements allemand et autrichien, par l'ambassadeur des Etats-Unis, qu'au cas de récidive le gouvernement japonais fera interner immédiatement tous les Allemands et Autrichiens qui habitent le Japon et qui sont actuellement en liberté.

En outre, on fera fusiller un nombre d'Austro-Allemands égal à celui des Japonais qui auront péri victimes du torpillage.

Une république allemande

Le Fer Rouge vient d'ouvrir une enquête sur ce sujet : « Croyez-vous possible un mouvement républicain allemand ? »

M. Georges Renard, professeur au Collège de France, a répondu en ces termes : « Une république allemande ? Confrontons la « pour » et la « contre » :

Voici la « contre » : une armature militaire et encore à demi féodale qui est difficile à briser ; un servilisme héréditaire et plusieurs fois séculaire qui est à genoux devant la force ; le manque de rayonnement des idées républicaines grâce à la mentalité de vaincus qu'ont eue depuis quarante-cinq ans les républicains de France.

Voici la « pour » : la désaffection qu'une grosse déception amène à l'égard des hommes et des systèmes ; la mésestime qu'inspire le futur héritier de la couronne ; la faim qui est conseillère de bagarres et d'émeutes ; le dégoût du despotisme militaire que les survivants rapporteront des tranchées. Henri Heine, qui l'empereur a traité en ennemi personnel, au point de proscrire la mémoire et la statue de ce mort gênant, prévoyait une révolution allemande après de laquelle, disait-il, notre Quatre-vingt-treize ne serait qu'un jeu d'enfant. Qui oserait soutenir qu'il connaissait mal ses compatriotes ?

Tout arrive en politique. Il ne faut point dire « jamais » aux événements les plus invraisemblables. Aurait-on cru que M. Guesde figurait dans un ministère à côté de M. Méline ? Mussel écrivait en 1836 : « Est-ce à nous qu'on propose un président civil, à nous qui portons encore les marques du pouvoir impérial ? » Et notre troisième République en est à son septième président civil.

Songez encore à ceci : combien y avait-il de républicains en France au mois de mai 1789 ? Quelques dizaines tout au plus. N'empêche que trois ans plus tard, la République y était proclamée.

Je conviens que les Allemands n'ont pas la tempérament français. Donc n'affirmons rien, mais gardons-nous de nier la possibilité de ce qui ne s'est pas encore produit.

M. MAX NE SE PRÊTE PAS AUX MARCHANDAGES

Londres, 21 février. — Les journaux publient un télégramme d'Amsterdam disant que le général von Bissing a fait apposer des affiches, à Bruxelles, déclarant que la remise en liberté du bourgmestre, M. Max, était impossible durant la guerre.

La dépêche ajoute qu'après l'intervention du roi d'Espagne pour obtenir sa libération, M. Max aurait refusé énergiquement d'accepter les conditions allemandes, et qu'il aurait déclaré préférer demeurer prisonnier à vie.

A la Chambre des Communes

Traitement scandaleux des prisonniers anglais

Londres, 21 février. — En réponse à plusieurs questions concernant le traitement des prisonniers anglais en Allemagne, le sous-secrétaire aux affaires étrangères déclare qu'il n'est que trop vrai que l'Allemagne, en violation de la convention de Genève, se refuse à libérer deux médecins militaires internés dans le camp de Wittenberg, où règne le typhus, ou les conditions générales sont défavorables et le traitement des prisonniers des plus scandaleux.

Demandes de crédits

M. Asquith dépose deux demandes de crédits s'élevant ensemble à 420 millions de livres.

« Je pense, dit-il, que ma demande de crédits déposée en novembre dernier nous permettrait d'atteindre le milieu de février, mais, le Trésor possédant encore 102 millions de livres sterling, nous pourrions ainsi nous suffire jusqu'au 10 mars. »

L'une de ces demandes concerne les crédits supplémentaires de l'année 1915-16 ; l'autre, de 300 millions, concerne l'exercice 1916.

Les dépenses journalières entre le 1er avril et le 17 juillet dernier se sont élevées à 2.800.000 livres sterling. Entre le 18 juillet et le 11 septembre à 3.500.000 ; entre le 12 septembre et le 6 novembre, à 4.350.000 livres sterling. Du 7 novembre au 19 février dernier, les dépenses journalières ont offert peu de différence ; elles oscillent actuellement entre 4.300.000 et 4.400.000 livres sterling.

M. Asquith ajoute : « Des mesures d'économie rigoureuses ont été introduites dans différents services concernant la guerre, afin que les crédits consentis par le Parlement soient exclusivement consacrés à la poursuite vigoureuse de la guerre. »

EN ALBANIE

Berne, 21 février. — On mande au Lokal-Anzeiger du quartier général austro-hongrois :

« Le demi-cercle autour de Durazzo est formé et une attaque concentrique contre la capitale devient possible. La coopération des troupes albanaises s'est révélée précieuse. Durazzo sera défendu par la troisième armée serbe réorganisée. Les principales forces austro-hongroises se concentrent au bord du fleuve Arvedo. »

Mort d'un sénateur nonagénaire

M. Danielle-Bernardin, sénateur, est décédé à Louvremont à l'âge de 90 ans. Il était entré au Parlement en 1874.

L'arrivée à Athènes

Athènes, 21 février. — Le général Sarrail est arrivé au Pirée ce matin à dix heures ; il était accompagné du lieutenant-colonel Jacquemot, chef d'état-major de l'armée d'Orient, des capitaines Mathieu et Bouet, officiers d'ordonnance.

Le général s'est rendu immédiatement à Athènes où il a été reçu en audience par le roi.

En sortant du palais, le général, accompagné du colonel Branaud, attaché militaire de la légation de France, est allé s'inscrire chez les princes et les princesses.

Sur le parcours, dans les rues de la ville, le général Sarrail a été souvent acclamé.

A une heure un quart a eu lieu un déjeuner de trente-huit couverts, offert par le ministre de France. Le maréchal de la cour, le général Danglis, le général Dousmanis, plusieurs officiers supérieurs de l'état-major de l'armée, M. Politis, directeur général au ministère des affaires étrangères, M. Bonakis, maire d'Athènes, M. Mélas, président du conseil municipal, les ministres des puissances alliées avec les attachés militaires, le président de la commission financière internationale, plusieurs notabilités françaises et le personnel de la légation assistaient à ce déjeuner.

Le général, accompagné du ministre de France, a visité ensuite le président du conseil, puis il s'est rendu à la légation.

M. Guillemin l'a présenté aux membres de la colonie française ; le général a ensuite rendu visite aux anciens présidents du conseil, MM. Venizelos et Zaimis.

Facilités accordées à la Grèce

Londres, 21 février. — La question de l'importation du pétrole en Grèce a été heureusement terminée par une convention signée entre les gouvernements anglais et hellène, représentés par sir Francis Eliott, ministre d'Angleterre à Athènes, et M. Collins, directeur des contributions indirectes.

Suivant la convention qui vient d'être signée, tous les vapeurs transportant du pétrole en Grèce navigueront librement et seront exemptés de toute visite à bord, sur un avis donné à temps par le gouvernement grec.

La convention règle aussi la question du transport du pétrole d'un port à l'autre à l'intérieur du royaume et celle du ravitaillement des dépôts de la régie.

Salonique, 21 février. — Les Alliés ont pris l'heureuse initiative de distribuer parmi les réfugiés grecs, chaque jour, mille kilos de légumes.

UNE AVALANCHE

55 morts, 49 blessés

Amsterdam, 21 février. — Selon un télégramme de Salzbourg, une avalanche s'est produite dans la région de Hochkeimig et balayé un abri construit sur la montagne et les personnes qui s'y étaient réfugiées. 55 morts et 49 blessés ont été retrouvés jusqu'ici.

Le Montenegro est loyal

M. Mioukhevitch, président du conseil des ministres du Montenegro, émet un communiqué par lequel on voit qu'il est incertain de l'opinion que la France peut avoir touchant l'attitude de son gouvernement.

Les agissements de la diplomatie austro-allemande lui font appréhender qu'il ne s'élève des doutes. Il rappelle que le roi Nicolas et ses ministres, contraints de se retirer devant l'envahisseur, ont laissé l'ordre précis de ne traiter à aucune condition et sous nul prétexte. Il souhaite qu'aucun des gouvernements alliés ne se laisse égarer par les manœuvres de l'ennemi. Il espère en particulier que celle de l'ambassade austro-hongroise de Madrid qui propage une note mensongère sera tenue pour ce qu'elle vaut.

L'honoré président du conseil du Montenegro peut faire plus que de souhaiter et d'espérer. Il peut croire et croire avec pleine confiance. D'abord, on s'en rapporte à sa parole, qu'il n'a pas besoin de donner deux fois ; et secondement, on a suivi d'assez près, pendant des années, les manipulations frauduleuses des Autrichiens en Croatie, en Bosnie, en Serbie, pour savoir que lorsque l'Autriche apporte une affirmation, c'est un mensonge et que lorsqu'elle produit un document, c'est un faux. — A. P.

M. TITTONI RENTRE A PARIS

Nice, 21 février. — M. Tittoni est parti pour Paris à 2 h. 03 de l'après-midi. Il a été accompagné à la gare par les personnalités officielles de la ville.

Lorsque le train s'est ébranlé, la foule, qui se trouvait sur le quai, a crié : « Vive l'Italie ! Vive Tittoni ! Vive la France ! »

La Seine monte

Troyes, 21 février. — La Seine déborde à Bar-sur-Seine et inonde les propriétés voisines.

Les communications sont coupées avec les communes de Merrey et de Ville-sur-Arce.

A Troyes, le fleuve est étale.

Avions autrichiens sur l'Italie

Quatre morts

Rome, 21 février. — Des avions ennemis ont volé ce matin au-dessus des provinces de Brescia et de Milan.

Les dommages matériels sont insignifiants. Il y a eu deux morts et quelques blessés à Desenzano sur le lac ; un blessé à Salo ; deux morts et quatre blessés à Trezzo Adda.

Toutes les victimes appartiennent à la population civile.

Brescia, 21 février. — Dans leur incursion d'aujourd'hui, les avions ennemis ont lancé des bombes aussi sur Gargnano.

Une bombe est tombée sans causer de dommages, ni faire de victimes, dans l'hôpital Foltrinelli, où l'on avait cependant arboré le drapeau de la Croix-Rouge.

Le nouvel ambassadeur du Japon

Marseille, 21 février. — Le vapeur Kushi-ma-Maru, de la Nippon Line, venant de Yokohama, est arrivé cet après-midi dans notre port, ayant à bord, parmi les nombreux passagers, M. Kushiros-Matsin, directeur au ministère des affaires étrangères du Japon, nommé ambassadeur du Japon à Paris.

Chinoiseries françaises

Combien de questions recevraient d'immédiates et satisfaisantes solutions, et combien de difficultés se trouveraient tout de suite aplanies, si l'on se décidait une bonne fois à donner de chaque chose une simple, claire et probe définition ! Mais ce serait précisément trop simple ; l'avocasserie y perdrait trop de copieux honoraires, avec la ressource en moins des commentaires et des interprétations ; et quant à la politique, ce serait tout bonnement sa ruine.

Si l'on admettait, par exemple, que l'administration a été tout exprès créée et mise au monde pour être secourable aux administrés, s'employer à leur profit, prendre en mains et défendre leurs intérêts, nous n'aurions pas sous les yeux la lettre navrante que nous adresse un brave mobilisé, nous faisant juge du cas suivant :

Trois de ses proches parents ayant depuis de lointaines années domicile et établissement au cœur de Paris se sont trouvés, pour leur malheur, à Denain, dans le Nord, lors de la ruée allemande de fin août 1914. Il leur fut, bien entendu, impossible de revenir sur Paris ; mais tout au moins parent-elles établies, devant la Kommandantur, qu'elles ne se trouvaient que de passage à Denain au moment de l'occupation, et finirent-elles — oh ! après bien des démarches, des tribulations, des espoirs aussitôt déçus que formés — par obtenir l'autorisation de rentrer en France, (à leurs frais, cela va sans dire), vid Metz, Strasbourg et Annemasse. Elles arrivèrent à cette gare frontière le 5 janvier dernier et, dans leur naïveté, s'inquiétèrent tout de suite de l'heure à laquelle partait le train de Paris.

Train de Paris ! Rapatriés ! halte-là ! déclara péremptoirement un haut commissaire. Les rapatriés ne peuvent regagner Paris que sur une autorisation spéciale. Avez-vous l'autorisation ? Faites voir !

Les pauvres femmes ne l'avaient pas. Elles justifiaient bien de leur domicile et de leur établissement à Paris, mais M. le préfet de police n'avait pas été encore appelé à statuer sur leur cas. Or il existe une circulaire qui prévoit et exige même l'intervention souveraine de cet autre haut fonctionnaire.

Ne l'ayant pas, le commissaire de service à Annemasse, de plus en plus péremptoire, leur signifia qu'elles allaient être dirigées sur Montauban, où il leur serait loisible de recommencer une nouvelle série de pas, démarches, et tribulations en vue de leur retour à Paris, chez elles.

De Montauban, nos trois rapatriés sans l'être se hâtèrent d'écrire à Paris. Le commissaire de leur quartier ne fit, reconnaissons-le, aucune difficulté pour attester qu'elles habitaient effectivement la rue de ..., qu'elles y étaient très honorablement connues, et pour donner, dès lors, un avis favorable.

Voyant cette pièce établie en bonne et due forme, le mandataire des pauvres dames se dit : « Maintenant, ça va aller tout seul. » Mais quelle illusion ! Huit jours s'écoulèrent, et une lettre désolée arriva de Montauban, où l'on attendait toujours l'autorisation préfectorale annoncée. Sur cette lettre, le mandataire se précipite à la Préfecture, finit par y découvrir le bureau compétent et demande si tel certificat de tel arrondissement, concernant tel rapatriement, a été envoyé à Montauban.

— Certifié ! Rapatriement ! Montauban !

L'employé ne sait pas le premier mot de ce qu'on veut lui dire ; il n'a rien reçu, il doit y avoir erreur.

— Réclamez donc au commissaire du quartier !

Tête du commissaire. — Qu'est-ce qu'on fait donc à la Préfecture ? La pièce en question y a été parfaitement envoyée à telle date. Il faut insister pour qu'on la recherche ; il faut qu'on la retrouve.

Le mandataire revient à la Préfecture. Il se retrouve en face du même employé, auquel il rapporte l'affirmation du commissaire, laquelle met ledit employé de fort méchante humeur ; puisqu'il a dit n'avoir rien reçu, c'est qu'il n'a rien reçu, et c'est tout juste s'il ne montre pas la porte à l'intempêtif réclameur. Mais celui-ci est tenace. Il insiste tant et si bien que l'employé se décide à prendre sur son bureau un carnet plein de paperasses non classées, ... et la première pièce qui apparaît, c'est précisément celle dont il venait de nier l'existence !

Enfin, voilà donc la fameuse pièce, retrouvée. Elle sera signée le soir même par le préfet ; elle sera, le soir même encore, envoyée d'urgence à Montauban et, sur cette promesse formelle, le mandataire se retire, convaincu que c'est maintenant l'affaire de quarante-huit heures.

Quarante-huit heures ! Il y a dix jours pleins de cela, et Montauban n'a toujours rien reçu !

« Si l'œuvre voulait bien se charger de la réclamation, nous demande-t-on, peut-être voudrait-on bien abréger un peu ces incroyables délais que rien ne justifie. » Soit ! Nous voici donc, à notre tour, en instance devant M. le préfet de police : « Il s'agit, monsieur le préfet, d'un rapatriement Durut, demeurant à Paris, rue de Miromesnil. Vous avez l'enquête, vous avez le certificat conforme ; votre signature seule retient, là-bas, bien loin, trois pauvres femmes qui pourraient être chez elles, à Paris, depuis le 10 janvier dernier, et trouvent le temps bien long.

« Oh ! je sais bien que ces lenteurs-là c'est encore de l'administration ; et ce sera de l'administration tant que celle-ci refusera de répondre à sa définition première et de reconnaître qu'elle est au service des administrés et doit travailler à leur profit exclusif. Une administration pour administrés ! Comme il ne faut jamais jurer de rien, je n'ose pas dire que ça ne se verra pas, mais ça ne s'est pas encore vu, et je ne crois pas que ce soit demain que ça se verra. Ça serait trop beau !

« En attendant, signez donc l'autorisation, monsieur le préfet..., signez-la vite, si vous ne l'avez déjà fait. Elle n'a guère aujourd'hui qu'un mois de retard... »

A. Cottillot

On nous écrit :

La protection des réfugiés

Ma sœur qui a deux enfants vivants, a eu son mari, chef de bataillon, tué à Rossignol, le 22 août 1914, après avoir eu la douleur de perdre la veille de son départ pour le front, un bébé qui venait de naître. Le 25 août, nous avons quitté le Nord devant l'invasion allemande et nous nous sommes réfugiés chez cette femme si éprouvée. Trouvant son loyer trop élevé, elle en a pris un plus modeste.

Or, le propriétaire a exigé 300 francs de loyer restant à courir et l'Etat 410 francs de contributions. L'assurance sur la vie de mon beau-frère n'est pas payée, faute d'acte de décès délivré par

le ministre, et je reçois une demande de paiement des frais d'études de mon fils dans un collège.

Est-ce ainsi qu'on protège les réfugiés et va-t-on, quand nous pourrions regagner notre ville envahie nous faire payer aussi le transport de notre mobilier ?

BANQUE DE FRANCE

Vente de titres à Londres

Les ordres de vente de titres sur le marché anglais sont reçus à la Banque de France, 25, rue Radziwill, Paris, et dans ses succursales.

Sont seuls admis les ordres donnés par des Français concernant des titres cotés à Londres, timbrés français ou non.

Les donneurs d'ordres devront justifier que ces titres se trouvaient déjà en leur possession antérieurement au 1^{er} août 1914, ou sont demeurés sans interruption depuis cette date en la possession de Français.

Les titres seront remis à l'appui de chaque ordre. La Banque se chargera de leur régularisation pour le compte du donneur d'ordres au point de vue du timbre anglais, s'il y a lieu.

La Banque de France prend à sa charge les frais d'envoi et d'assurance ; elle ne percevra, pour l'ensemble de l'opération, aucune commission d'aucune sorte et ne décomptera au vendeur d'autres frais que ceux qu'elle paiera elle-même à Londres.

Lorsque l'ordre aura été exécuté à Londres, la Banque en avisera le donneur d'ordres, et le règlement en sera effectué à Paris par la Banque de France en francs au cours moyen du change à vue du jour où le produit de la vente sera porté par la Banque d'Angleterre au crédit de la Banque de France.

La date du règlement est subordonnée aux usages de la place de Londres.

Médaille d'honneur des épidémies

Les soldats Verrier (Emile-Robert), Pasquier (René-Léon-Louis), Mortrauil (Hippolyte-Albert), Marie (René-Léon), Duhamel (Eugène-Augustin), de la 3^e section d'infirmeries militaires, à l'hôpital des contagieuses d'Hérouville, près Caen (Calvados), viennent de se voir décerner la médaille d'honneur des épidémies.

LE CRIME d'un brave homme

Le territorial Saint-Bonnet, forgeron de son état, qui comparait devant les juges du deuxième conseil de guerre sous la lourde inculpation de meurtre et tentative de meurtre, offre le type parfait du mari modèle, de l'homme de cœur et de l'excellent ouvrier comme civil, du courageux et héroïque soldat sur le front.

En 1903, il épousa une veuve Lamarelle, âgée de 44 ans, mère de trois enfants d'un premier lit ; il fut un époux modèle et un vrai père pour les enfants.

Une voisine étant morte, laissant un petit garçon aux soins d'un père alcoolique, Saint-Bonnet adopta moralement l'enfant et l'éleva ; l'enfant s'appelle Henri Sainsard.

La guerre déclarée, le forgeron retrouve Sainsard à Neuport, sergent de zouaves, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme ; tous deux se battent côte à côte comme des lions, et Sainsard, blessé et évacué sur le dépôt des écoliers de La Courneuve, Saint-Bonnet lave le linge de ses camarades du front pour pouvoir envoyer de l'argent à ce fils d'adoption.

Six mois se sont écoulés. L'ouvrier forgeron, au mois de novembre dernier, est évacué sur une usine métallurgique de Morlaix. Il passe par Paris et trouve la maison vide. Il se rend donc chez Mme Schmitt, la sœur

du caporal de zouaves, et y rencontre, comme il l'espérait, sa femme et Sainsard, mais dans une tenue qui ne laissait aucun doute sur les relations qui s'étaient établies entre son fils adoptif et sa femme, malgré la disproportion des âges.

Saint-Bonnet, malgré cette révélation, ne peut pas oublier son amour pour l'infidèle ; il promet de pardonner si les relations cessent. Mais la femme n'y veut pas consentir ; elle nargue son mari et le provoque.

Le 26 novembre, le forgeron, voyant sa vie brisée, cherche à se suicider en absorbant de l'acide sulfurique, mais des soins rapides et énergiques le sauvent et, le lendemain, se traînant à peine, il se rend chez Mme Schmitt pour faire une suprême tentative. Pour toute réponse, la femme indigne saute au cou de son amant et s'écrie : « La mort seule nous désunira ! » Saint-Bonnet voit rouge, il prend son revolver et en tire quatre balles sur le groupe enlacé. Mme Saint-Bonnet est tuée sur le coup ; le caporal Sainsard reçoit une balle au bras et aux reins ; il reste longtemps entre la vie et la mort.

Au conseil de guerre devant lequel comparait Saint-Bonnet, le capitaine Morlaix, commissaire du gouvernement, déclare combien sa tâche est difficile : « La loi exige des poursuites, dit-il, elle exige des réquisitions, mais si j'étais à la place des juges j'acquitterais. » M^r Garçon, qui défendait Saint-Bonnet, a prononcé une plaidoirie pleine d'émotion, des plus sévères pour Mme Schmitt et pour le caporal de zouaves ; il n'a pas eu de peine à obtenir à l'unanimité l'acquiescement du forgeron Saint-Bonnet.

Un recensement des mobilisables serbes

La préfecture de la Seine nous adresse la communication suivante :

« Le gouvernement royal de Serbie ayant manifesté le désir de voir examiner par les commissions françaises de recrutement les sujets serbes âgés de 15 à 45 ans résidant actuellement en France, il va être procédé au recensement des sujets serbes ci-dessus désignés.

« En conséquence, les sujets serbes âgés de 15 à 45 ans, résidant à Paris et dans les communes du département de la Seine, sont invités à se présenter à la mairie de leur résidence, du lundi 21 février au lundi 28 février, dernier délai, pour être inscrits sur les listes de recensement établies par les autorités françaises.

Publicité gratuite

Emprunt de la Défense nationale

Avis aux souscripteurs de rentes non libérées (Versement du 3^e terme)

Le ministère des finances rappelle que le versement du 3^e terme des rentes 5 0/0 non libérées qui était à l'échéance du 15 février 1916 ne peut être effectué sans intérêts de retard que jusqu'au 29 février courant inclus.

CORRESPONDANCE

Dans le numéro de l'Œuvre du samedi 15 janvier 1916, nous lisons sous le titre : « Histoire de... cochons. Encore la hausse » un article où vous ne craignez pas de nous imputer des agissements contre lesquels nous tenons à protester sans retard.

Après avoir exposé que certains intermédiaires achètent les porcs à des prix bien supérieurs à ceux payés par les commissions de ravitaillement, nous prétendez que personnellement nous en avons acheté à 95 et 96 francs dans les foires de Touraine et du Berry, prix dont la pratique cause le plus grand préjudice aux consommateurs.

Pendant ces cinq derniers mois, nous n'avons pas acheté un seul porc et si, il y a quelques jours seulement, nous en avons acheté un certain nombre, 39 pour être exact, c'est à un prix bien inférieur à celui que vous indiquez, soit 85 fr. en moyenne ; ce prix se rapproche sensiblement de celui du ravitaillement et ne contribue en aucune manière à créer une hausse.

Au surplus, si certaines personnes peuvent s'abstenir de ces acquisitions, il n'en est pas de même pour nous, car je puis vous apprendre qu'un industriel qui possède une haterie-boucherie — et nous en possédons plusieurs — trouve, dans les résidus et le petit lait, l'alimentation voulue pour engraisser les porcs. Jeter des résidus sans les utiliser de la sorte

serait ne pas connaître son métier ; nous sommes obligés d'acquiescer les animaux en question et, croyez-le bien, nous les achetons le moins cher possible.

1^o Tous nos porcs sont envoyés à Paris au marché de la Villette ; 2^o Tous nos fromages sont expédiés régulièrement sur le front dans les départements suivants : Vosges, Meurthe-et-Moselle, Marne, Meuse, Pas-de-Calais, Somme, comme également à Paris ; 3^o tout notre beurre est expédié à Paris et Marseille.

Nous travaillons donc la France et ses combattants, nos livres et nos registres de commerce en font foi, et nous mettons qui que ce soit au défi d'y relever une seule expédition suspecte.

Après avoir précisé que nous sommes sujets suisses, vous terminez votre article en laissant croire que nous pourrions bien être des naturalisés suisses. Nos papiers démontrent notre nationalité suisse, laquelle remonte à plusieurs siècles, et laissez-nous vous dire que, dès le début des hostilités, des concurrents jaloux nous ont fourni l'occasion de faire, sur notre origine et sur nos agissements, une démonstration telle qu'ils auraient dû depuis garder le silence et s'incliner devant l'évidence, laquelle avait convaincu les autorités compétentes.

RAAS FRÈRES à Rochecorbon (Indre-et-Loire)

Urodonal dissout acide urique, nettoie rein, articulations, évite obésité, artériosclérose.

LES SPECTACLES

Dimanche prochain, à la Sorbonne, à 3 h. Matinée Nationale avec Mmes Simonne, D. de Sèvres, Blanche Selva, M. Henri Rabaud et l'orchestre des Concerts du Conservatoire. Allocation de M. Desson, un des dix otages récemment libérés.

- Ce soir :**
COMÉDIE-FRANÇAISE. — 8 h. — La Figurante, l'Augustin, OPERA-COMIQUE. — Relâche.
OPERA. — Relâche.
VAUDEVILLE. — 8 h. 30. — Cabiria.
TH. SARAH-BERNHARDT. — Relâche.
GAY. — 8 h. 30. — Coralie et Cie.
GYMNASE. — 8 h. 45. — Les Deux Vestales.
PALAIS-ROYAL. — 8 h. 30. — Le Polu, etc.
VAUDEVILLE. — 8 h. 30. — Depuis six mois, l'Impromptu du Paquetage, la Bonne Intention.
TH. SAINT-MARIN. — 8 h. 35. — Anna Karoline.
RENAISSANCE. — 8 h. 15. — La Puce à l'oreille.
TH. REJANE. — Relâche.
CHATELET. — Relâche.
BOUFFES-PARISIENS. — 8 h. 15. — Kit.
NOUVEAU-AMBIU. — 8 h. — Ma tante d'Honfleur.
CLUJY. — 8 h. 15. — Les forfaits de Pipermans, les Jorjisses de l'Amour.
TRIANON-LYRIQUE. — Relâche.
FOLIES-BERGERE. — 8 h. 30. — Jusqu'au bout.
CIRQUE. — 8 h. 30. — Follies.
CONCERT MAYOL. — 8 h. 30. — Polin, 20 artistes.
MONCEY. — 8 h. — Si j'étais Roi.
ALHAMBRA. — 8 h. 20. — Attractions.
CAPUCINES. — 8 h. 15. — En franchise, Oh ! pardon.
DEJAZET. — 8 h. 30. — Les Fiancés, Rosalie.
GRAND-GUIGNOL. — 8 h. 20. — L'Homme qui fut aimé, l'Expérience du docteur Lorde.
SCALA. — 8 h. 30. — Hardi, les bleus !
CIGALE. — 8 h. 30. — L'Enfer des Reves.
ELYSEES. — 8 h. 15. — La Crevette.
BA-TA-CLAN. — 8 h. 30. — La Dame du Commissaire, EUROPEEN. — 8 h. 30. — Pan ! sur les K...boches, TOUJOURS.
GAIÉ-ROCHEBOURG. — EMPIRE. CASINO DE PARIS & NOUVEAU-CIRQUE. — 8 h. 20. Attractions.
OMNIA-PATHE. — Spectacle varié de 2 à 11 h.
ARTISTIC-CINEMA PATHE. — 8 h. 30. — Matinées jeudi, dimanche, 2 h. 30.

MILITAIRES
Vous serez fixés sur toutes les situations, sur tous vos droits et sur ceux de vos familles en lisant le Guide Militaire, 12, avenue de la Grande-Armée, Paris. — 4 fr. — Il explique tout.

PROFESSEUR LIBRE, 28 ans, breveté, réfugié à Saint-Yrieix, gérant bénévole du Cercle catholique, que réformé pour un an, demande poste peu fatigant dans institution primaire ou secondaire, préceptorat, régime ou emploi analogue, de préférence à la campagne. Références. Ecrire : Philippe 9, rue des Planchettes, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

INSTITUTRICE diplômée supérieur, anglais, allemand, demande leçons, secrétariat, écritures. S'adresser : Mlle Magne, 4, rue Antoine-Bouche, Paris (XVI^e).

BLESSÉ pour longtemps hôpital, désireux utiliser loisirs, demande travaux écritures. Manganet, salle Axonfeld, clinique Charcot, Salpêtrière, Paris.

Le gérant : ANTOINE KLEYNTJENS, Imprimerie WILMORF et ROGEE 16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

La Captivité DE Grand-père

TEXTE ET DESSINS de LOUIS MORIN

En proie à la plus vive inquiétude, je cours à la mairie, je fais part de ma tristesse à M. Decembre :

— Pourquoi les Allemands me gardent-ils, moi qui ne suis d'aucun danger pour eux ?

— Le commandant n'a vu sans doute que votre âge : 81 ans. Il croit que vous pouvez mourir en chemin de fer et ne tient pas à créer à l'administration des embarras. Allez le voir, vous lui prouvez facilement que l'on n'a que l'âge qu'on porte.

Je suis le conseil de M. Decembre : je vais trouver l'officier de service à la Kommandantur. Par bonheur, il parlait le français comme vous et moi.

— Vous voulez partir, me dit-il ; en effet, vous ne paraissiez pas avoir votre âge... Vous me semblez vigoureux et alerte ; je vous en fais mon compliment.

— J'ai, lui répondis-je gravement, le plus grand intérêt à partir. On m'attend



Je me levai et j'entonnai le premier couplet.

en Suisse pour me marier. Je suis fiancé.

Cette plaisanterie inattendue le fit rire et le disposa si favorablement qu'il ajouta tout de suite mon nom sur la liste :

— Allez, me dit-il, et soyez heureux.

Je conserverai, en retour, un bon souvenir de cet officier, comme je garde celui des trois honnêtes Boches qui eurent pitié de notre misère sur la route de Blérancourt. Quatre sur soixante millions, je puis demander, je crois, cette exception à mon patriotisme.

Enfin arriva le jour du départ. Avec quelle joie nos cinq cents Français s'établirent dans les wagons qui devaient nous transporter tout d'une traite jusqu'à Carlsruhe ! La misère de nos vêtements (j'avais toujours mes sabots, mon petit paquet et mes habits d'été), la fatigue qui nous accablait après sept mois de chagrin, de mauvais sommeil et de mauvaise nourriture, tout fut oublié ! On eût dit un train de plaisir de miséreux. A je ne sais plus quelle gare, des Allemands, pour nous narguer, firent les marionnettes, à la porrière du wagon, avec des poupées représentant des soldats français, anglais et russes, qui se coiffaient entre eux. Ah ! s'ils avaient su comme ça nous était égal ! Notre conviction était que les Allemands nous renvoyaient en France parce qu'ils voyaient les vivres s'épuiser et qu'ils craignaient pour eux la famine, le pain KK tout sec !... et cette perspective nous remplissait de joie.

Et à Schaffhouse, quel réconfort ! Quel accueil !... Nous qui pensions que la Suisse dite allemande était allemande de culture et de sentiments ! Nous pleurions tous de bonheur et de reconnaissance, je n'hésite pas à l'avouer.

Pour finir gaiement cette lamentable odyssée, je veux vous raconter qu'à la fin du plantureux festin qui nous fut offert, des demoiselles de la ville nous jouèrent la *Marseillaise*, gentiment, sur leurs mandolines. Dans mon enthousiasme, et en qualité de doyen de la troupe des rapatriés, je me levai et



...Quoi des cohortes étrangères Feraient la loi dans nos foyers ?

J'entonnai le premier couplet que je finis au milieu des applaudissements.

Refrain en chœur... J'entonne le second couplet :

Que vaut cette horde d'esclaves, De traitres, de rois conjurés ?

Ici hélas ! la mémoire me manqua, et, retenez bien ceci, personne, parmi



les cinq cents que nous étions, ne put retrouver le fil de notre chant national. Alors je pris le parti de lever ma casquette et de crier de toutes mes forces : « Vive la Suisse, amie de la France ! Vivent les demoiselles de la Suisse ! »

De retour en France, j'ai relu la *Marseillaise* et j'y ai retrouvé des vers d'une actualité brûlante :

Quoi ! des cohortes étrangères, Feraient la loi dans nos foyers !... De vils despotes deviendraient Les maîtres de nos destinées ?

Tout est soldat pour vous combattre ! S'ils tombent, nos jeunes héros, La terre en produit de nouveaux, Contre vous tout prêts à se battre !...

Et ceux-ci, que seul un Français pouvait écrire :

Français, en guerriers magnanimes Portez et retenez vos coups, Epargnez ces tristes victimes...

Oui, la *Marseillaise* est le plus bel hymne du monde... Mais encore faudrait-il le savoir !...

Et grand-père, en achevant son récit que j'ai transcrit fidèlement, formait le vœu que la récitation de la *Marseillaise* fut partie du programme des certificats d'études primaires.

LOUIS MORIN. FIN